

CHARTRE DU CLUB

*Raison d'être du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse :
« Accélérateur de développement économique et territorial durable »*

Genèse du Club

Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse a vu le jour en 1998, suite à l'impulsion de la rencontre entre Jean-Pierre Leleux et plusieurs entrepreneurs visionnaires, Gilbert Tournaire, Henri Alunni, Catherine Peyreaud et Jacques Pain. Ils partagent une ambition commune : les entrepreneurs ont un rôle à jouer pour contribuer à l'attractivité et au développement économique du Pays de Grasse, territoire d'exception, en tant que force de proposition indépendante et apolitique pour les pouvoirs publics, et d'autre part, en tant que impulsEUR d'initiatives collectives durables. Des dizaines d'entrepreneurs les rejoignent. Le Club était né.

Deux décennies plus tard, l'ADN du Club reste d'être un « Accélérateur de développement économique et territorial durable ». Il est animé par une équipe multi-talents et réunit aujourd'hui plus de 100 dirigeants d'entreprises du bassin grassois au sens large.

Objectifs du Club

Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse s'est donné pour mission de rassembler les entreprises du territoire réunies par un sentiment commun d'appartenance au territoire du Pays de Grasse, convaincues de la force des approches collectives et de la puissance de réflexions prospectives communes. Les activités du Club sont au service du dynamisme du territoire, de son attractivité et de la Responsabilité Sociale des Entreprises et du développement durable. Les entreprises impliquées sont prêtes à mettre leur énergie et leur force en marche vers un mieux-vivre individuel et collectif.

Le Club est un outil de réflexion stratégique, une force de propositions et d'actions au service de l'intérêt général territorial, du rayonnement économique et de l'innovation sociale du territoire et des entreprises (RSE). Il agit pour le territoire, ses habitants et son économie durable, pour l'entreprise et ses salariés et rassemble et accompagne les Entrepreneurs.

La raison d'être du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse est d'être un « Accélérateur de développement économique et territorial durable »

Structure du Club

Le Club est une association loi 1901, apolitique. Il est ouvert à toutes les Entreprises du territoire du Pays de Grasse qui partagent les valeurs et ambitions du Club.

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de 6 à 15 membres élus par l'Assemblée Générale à la majorité relative pour 3 années renouvelables et choisis parmi les membres actifs. Le CA est composé d'un bureau regroupant le Président, Vice-Présidents, secrétaire et trésorier. Le Président est élu pour une période de 3 ans (Statuts du Club).

Ethique

Le développement de business entre les membres est réel. La mise en relation des entreprises grâce aux actions du Club permet le développement de business entre les membres. Cependant, il est précisé que cela constitue une conséquence de l'implication des membres dans le Club et non le cœur d'activités au sein du Club qui se concentre sur les actions collectives au service du développement et l'attractivité économique territoriale durable.

L'éthique professionnelle des membres repose sur l'honnêteté dans les échanges, le respect des personnes et la confidentialité professionnelle. Chaque membre s'engage à ne pas utiliser les informations recueillies au sein du Club pour des actions qui pourraient porter préjudice à d'autres membres.

Valeurs et Fondamentaux

Cette charte pose les bases pour mener des actions ambitieuses tout en vivant des relations de qualité, entre membres de l'équipe opérationnelle et avec les adhérents dans les ateliers, réunions et autres temps partagés. Elle établit un cadre sécurisant et motivant au service de la raison d'être et des missions du Club, du développement des projets, du bien-être et de l'épanouissement de chacun.

Le Club et ses membres attachent une importance à des valeurs humaines essentielles que chaque membre s'engage à mettre en œuvre dans un processus d'amélioration continue, vis-à-vis de soi-même et des autres. La finalité étant le développement d'une intelligence collective, l'émergence d'idées et la mise en œuvre de projets ambitieux en lien avec la raison d'être du Club, dans le respect de chacun.

Ainsi, la bienveillance, l'entraide, le sens des responsabilités et de ses engagements, la solidarité, l'écoute active, l'authenticité, la liberté d'expression selon les principes de la Communication non violente¹, la prise de parole sereine, le « non jugement » le partage d'expériences entre les membres, la générosité, la création de valeur collective, le droit à l'erreur, l'adaptabilité² et l'agilité sont des valeurs essentielles que le Club, son équipe opérationnelle et ses adhérents s'engagent à mettre en œuvre. Ces fondamentaux requièrent des postures d'ouverture et une culture du feedback constructif, inscrite dans ces valeurs.



¹ D'après Marshall Rosenberg, les Mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs)

² Notamment en ce qui concerne la diversité des acteurs impliqués : chefs d'entreprises, salariés, bénévoles, permanents, élus, dirigeants retraités, jeunes dirigeants,...

Le fonctionnement et l'image du Club reposent sur la participation et l'investissement de chacun de ses membres. La promotion du Club par chacun de ses membres auprès de l'ensemble des acteurs économiques et non économiques du territoire est un élément clé de son rayonnement et de sa réalisation.

En tant que (rayer les mentions inutiles) :

- * Salarié du Club
- * Membre du Conseil d'Administration
- * Bénévole du Club,

j'adhère à cette charte, je m'engage à la respecter et à la faire vivre.

Date :

Signature :

ANNEXE

Cette annexe concerne la gouvernance opérationnelle. Elle est destinée aux membres de l'équipe opérationnelle, du Conseil d'Administration du Club et aux coleaders des ateliers.

Fonctionnement des activités

Le Club des Entrepreneurs est porté par ses membres et l'équipe opérationnelle, au bénéfice des entreprises, de ses salariés et du Territoire. Tout membre du Club en est acteur et un animateur potentiel de ses différentes activités ou évènements. Les activités sont organisées en **ateliers, menés par deux coleaders**.

Le rôle des coleaders est clé : ils impulsent l'orientation de l'atelier, la vision, le cap, en lien avec la raison d'être du Club et après validation de l'existence de l'atelier par le Conseil d'Administration. Avec le soutien de l'équipe opérationnelle, ils animent l'atelier et veillent à se donner les moyens de mettre en œuvre une ambition forte et rythmée. Les coleaders sont désignés au sein de l'atelier.

La prise d'initiatives personnelles voire collectives dans le cadre d'un atelier - existant ou à venir - est encouragée. Cette délégation de confiance de la part du Conseil d'Administration et des coleaders des ateliers est réalisée grâce à la prise de décision par consentement. La place aux initiatives est au cœur du Club, dont la dynamique existe grâce au bénévolat, à l'engagement et l'investissement personnel des personnes impliquées.

Modalité de prises de décision

Selon le type de décision et les espaces de responsabilités, plusieurs modes de prise de décisions collectives sont mis en place :

- **Assemblée Générale** : Majorité simple des voix exprimées des membres présents ou représentés à jour de leur cotisation
- **Conseil d'Administration et Bureau** : Décision par consentement³
- **Ateliers** : Décision par consentement.
- **Echanges au sein de l'équipe ou avec des membres du Club** : Décision par consentement pour ce qui concerne les éléments stratégiques et sollicitations d'avis en ce qui concerne les éléments plus opérationnels.

La mise en œuvre de la prise de décision par consentement et la sollicitation d'avis requiert une clarté des rôles et des périmètres de responsabilités qu'il est bon d'explicitier le plus possible et de réviser lorsque l'observation des faits réels le requiert (agilité).

³ La prise de décision par consentement se différencie de la prise de décision par consensus : en consensus tout le monde dit « oui », en consentement, personne ne dit « non ». Cela sous-entend que lorsque l'on prend une décision par consentement, on va partir du principe qu'une bonne décision est celle qui respecte les limites de celles et ceux qui devront l'assumer, et qui ne compromet en rien la capacité de l'organisation à mener à bien sa mission. Le consentement implique qu'une décision ne peut être prise que lorsqu'il n'y a plus d'objection raisonnable à celle-ci et une posture authentique et d'écoute active de la part des participants. Source : Université du Nous.

En ce qui concerne les **décisions de dépenses**, le processus a été établi au sein du Conseil d'Administration du 17 décembre 2019.

Relations interpersonnelles

En lien avec la CNV, chacun utilise le "Je" pour s'exprimer.

J'exprime mes besoins, je laisse s'exprimer les autres jusqu'au bout, je prends la conscience du temps quand je prends la parole, je reconnais la valeur de chacun, j'écoute les désaccords et tente d'en comprendre les besoins des autres, j'accorde autant d'importance à chaque point de vue constructif pour les projets, je suis solidaire des décisions prises collectivement, de leurs conséquences et de leur bonne application, je m'engage à donner du feedback constructif pour faire avancer les projets du Club et l'implication de chacun.

Dans un esprit bienveillant, ce que j'exprime est toujours dans une intention constructive pour la mise en œuvre des projets du Club en lien avec sa raison d'être et ses valeurs.

Je suis responsable de ce que je dis, de ce que je décide et de la façon dont je reçois ce que j'entends, en prenant garde de ne pas faire de suppositions ou d'interprétations. Je suis conscient(e) de ma responsabilité lorsque je participe aux réunions. Je m'engage à servir la raison d'être et la mission du Club.

Je laisse de l'espace à un humour respectueux et à la convivialité.